

En détail

Dynamiques de l'emploi transfrontalier en Europe et en France

Fiche d'analyse de l'Observatoire
des territoires 2017

Pour apprécier les dynamiques nationales, comprendre les disparités entre territoires et percevoir les enjeux de demain, l'Observatoire des territoires publie et actualise régulièrement des fiches d'analyse thématiques. Ces fiches, dont cette publication fait partie, sont disponibles sur le site de l'Observatoire des territoires, et seront rassemblées dans un « état des lieux des territoires français », à paraître fin 2017.

<http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr>

Directeur de la publication :

Jean-Benoît Albertini

Responsable de collection :

Hugo Bevort

Pilotage : Benoît de Lapasse

Auteurs : Mathieu Garnier, Gilles Toutin

Contributeurs : Olivier Denert (Mission opérationnelle transfrontalière), Marianne Guérois et Ronan Ysebaert (UMS RIATE), Mélanie Charlotte et Jean-Luc Fres (CGET)

Comité de rédaction : Brigitte Baccaïni, Louise Haran, Matthias Kaldi et Benoit de Lapasse (CGET); Jean Peyrony (Conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires)

Cartographie : Aurélie Douet, sous la direction de Karine Hurel

Secrétariat de rédaction : Muriel Thoin

Mise en page : Citizen Press

Responsable de la communication : Corinne Gonthier

corinne.gonthier@cget.gouv.fr; tél. : 01 85 58 60 49

Date d'édition : novembre 2017

En Détail est une publication du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui porte sur les études, analyses et réflexions conduites ou soutenues par le CGET. Elle peut être consultée en ligne sur www.cget.gouv.fr

Cette publication respecte les principes de la charte de déontologie de la sous-direction de l'observation et des analyses statistiques du CGET.

Avant-propos

Dans le contexte d'une économie mondialisée où les déplacements terrestres, maritimes et aériens sont facilités, les opportunités de travailler à l'étranger se sont multipliées. C'est notamment vrai dans l'Union européenne, au sein de laquelle l'espace Schengen organise et facilite la circulation des personnes. En Europe, 2 millions de personnes travaillent au moins une fois par semaine¹ dans un autre pays. Ce chiffre est en très forte augmentation et a été multiplié par trois depuis 1999. Pour la France, Eurostat estime ce chiffre à 438 000 travailleurs.

Lorsque l'on regarde au plus près des frontières et à partir des données du recensement de l'Insee, ce sont en France 355 000 travailleurs que l'on peut qualifier de transfrontaliers parce que leur lieu de travail est localisé à l'étranger. La Suisse (170 300 personnes), le Luxembourg (70 300), l'Allemagne (46 000) et la Belgique (37 800) sont les quatre principaux pays de destination. Ces flux ont un impact important dans les espaces frontaliers français, où ils peuvent représenter jusqu'à un tiers des actifs en emploi. Ils soulèvent des enjeux majeurs de politique publique et de gouvernance, notamment en matière d'aménagement d'infrastructures et d'offres de services au public.

Dans un récent bilan de la coopération transfrontalière², la Commission européenne souligne les potentiels de croissance que recèlent les régions frontalières et leurs concours à l'émergence du sentiment d'appartenance à un territoire transfrontalier et plus largement à l'Union européenne. Elle identifie dans ces travaux le soutien à l'emploi transfrontalier comme l'un des domaines porteurs de la cohésion de ces territoires qui illustrent l'intégration européenne.

1. De fait, ce chiffre ne prend pas en compte les travailleurs expatriés, détachés, ou travaillant ponctuellement sur des longues missions à l'étranger.

2. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen : « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne », septembre 2017.

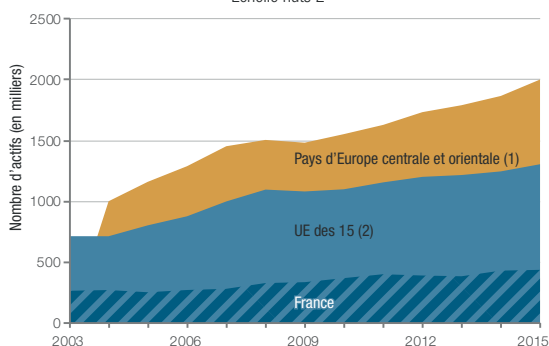
Sommaire

1 – Travailler dans un autre pays : une pratique professionnelle de plus en plus courante dans l'espace Schengen	2
2 – Les flux transfrontaliers se développent à la faveur de complémentarités socioéconomiques régionales	3
3 – Le dynamisme du travail transfrontalier français	8
4 – Le profil des travailleurs frontaliers diffère selon leur pays de destination	12
5 – Le travail transfrontalier, pays par pays	16

Travailler dans un autre pays : une pratique professionnelle de plus en plus courante dans l'espace Schengen

D'ouest en est, le travail à l'étranger se développe en Europe

Évolution du nombre de résidents européens se déplaçant à l'étranger au moins une fois par semaine pour travailler (quels que soient le moyen et le motif).
Échelle nuts 2



(1) Élargissement de l'UE à 12 pays entre 2004 et 2007, puis à la Croatie en 2013

(2) Union européenne des 15, de 1995 à 2004

SOURCES : EUROSTAT, LABOUR FORCE SURVEY, 2016 • RÉALISATION : CGET - DST - CELLULE CARTO, 2017

En 2015, **2 millions de résidents d'un pays européen travaillent au moins une fois par semaine dans un autre pays**, selon l'Enquête sur les forces de travail (EFT)³, principale source d'information sur l'emploi et le chômage dans l'Union européenne (UE). **Ce nombre a plus que triplé entre 1999 et 2015, passant de 580 000 à un peu plus de 2 000 000 de travailleurs.** Bien que cette augmentation soit en partie due à l'entrée de 12 nouveaux pays au sein de l'UE entre 2004 et 2007 (+300 000 nouvelles personnes issues de ces pays), elle est en réalité principalement liée au dynamisme général de l'espace Schengen depuis 1999 (+ 1 120 000).

Au sein de l'UE15, le nombre d'actifs travaillant au moins une fois par semaine dans un autre pays que celui de leur résidence progresse depuis le milieu des années 2000, sans doute stimulé par le regain de croissance qu'a connu l'Europe des 15 au cours de cette période. C'est dans ce contexte, favorable aux échanges, que l'UE accueille de nouveaux membres (en 2004), dont le rôle dans le dynamisme du travail à l'étranger est visible dès les premières années. Le nombre de travailleurs expatriés issus de ces pays y a été multiplié par 2,6

entre 2004 et 2015. Ils émettent ainsi un peu plus d'un tiers des actifs européens travaillant à l'étranger en 2015. Mais les départs restent aussi très forts en provenance des pays membres de l'UE15 avec un nombre d'expatriés multiplié par 1,6 sur la même période. Qu'il provienne des anciens membres de l'UE ou des nouveaux, le flux d'actifs travaillant à l'étranger a néanmoins connu des variations selon le contexte économique : en forte augmentation depuis 2004, il a stagné entre 2007 et 2010, avant de repartir à la hausse.

Ce sont les pays les plus peuplés qui envoient le plus grand nombre de travailleurs à l'étranger : France (438 000), Allemagne (286 000), Pologne (155 000) et Italie (122 000). Ils sont suivis par de plus petits pays d'Europe centrale et orientale comme la Slovaquie (147 000), la Roumanie (121 000) et la Hongrie (111 000). Ensemble, ces sept pays fournissent en 2015 près de 70 % des travailleurs européens ayant une activité professionnelle à l'étranger. **La France pèse à elle seule pour 22 % du total.**

Bien qu'en augmentation depuis 2005 dans la quasi-totalité des pays européens, le travail à l'étranger ne concerne qu'une part très limitée de l'ensemble des travailleurs puisqu'il ne représente qu'à peine 0,9 % de la population active européenne de 15-64 ans. **Le poids de ces actifs déclarant travailler à l'étranger au sein de la population active de chacun de ces pays est faible (1,5 % pour la France, 0,7 % en Allemagne, 0,9 % en Pologne, 0,5 % en Italie), sauf en Slovaquie (6 %).** Ce chiffre masque cependant différentes situations : il englobe aussi bien des travailleurs qui se déplacent quotidiennement vers un lieu de travail proche de leur domicile,

Notes

3. Réalisée par Eurostat, l'Enquête européenne sur les forces de travail (EFT-UE), ou Labour Force Survey, est réalisée dans les 28 États membres de l'Union européenne et trois pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) : l'Islande, la Norvège et la Suisse.

MÉTHODOLOGIE

Travail à l'étranger, travail transfrontalier : une question d'échelle, de distance et de temps

L'Enquête européenne sur les forces de travail permet de connaître, pour une région donnée, le nombre d'actifs qui y travaillent et y résident ainsi que ceux qui y travaillent sans y résider, qu'ils proviennent d'une autre région ou d'un autre pays de l'Union.

L'acception retenue dans cette enquête pour définir le travail « frontalier » correspond à celle du règlement du 14 juin 1971⁴ de l'Union européenne, qui coordonne les régimes de sécurité sociale des États membres de l'Espace économique européen. Ce dernier indique : « *Le terme "travailleur frontalier" désigne tout salarié ou non salarié qui exerce son activité professionnelle sur le territoire d'un État membre et réside sur le territoire d'un autre État membre, où il retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine.* »

La notion de distance à la frontière n'est donc pas

prise en compte dans cette définition ; seul importe son franchissement. Les points de départ et d'arrivée du travailleur peuvent donc être éloignés de 2000 km comme entre Madrid et Prague, le déplacement franchir une ou plusieurs frontières et se réaliser quotidiennement ou une seule fois par semaine.

C'est pourquoi, dans la présente fiche, nous parlerons plutôt de « travail à l'étranger » pour ces déplacements, au minimum hebdomadaires, et dont la seule contrainte est le franchissement d'une frontière, quelle que soit la distance du déplacement. Les termes « travail transfrontalier » seront, quant à eux, réservés aux déplacements professionnels à l'étranger qui impliquent le franchissement d'une frontière entre deux régions contiguës.

4. Règlement 1408/71, modifié par le règlement 883/2004.

de l'autre côté de la frontière, que des actifs qui se rendent par avion ou par train d'une métropole vers un autre pays de façon hebdomadaire ou occasionnelle. Pour des raisons évidentes de temps et de coûts de transport, les premiers sont plus nombreux que les seconds, et se concentrent massivement dans les régions frontalières. **Dans ces régions, ils représentent une part parfois très élevée de la**

population active, part d'autant plus importante que l'échelle d'observation est fine et que l'on s'approche de la frontière. Deux régions frontalières concentrent notamment une part d'actifs déclarant travailler à l'étranger supérieure à 10 % de leur population active résidente : la région Province de Luxembourg du sud-est de la Belgique (27,3 %) et l'ancienne région française de Lorraine (12,2 %).

Les flux transfrontaliers se développent à la faveur de complémentarités socioéconomiques régionales

Le travail transfrontalier occupe une place toujours plus importante en Europe. Afin d'en comprendre les ressorts, il est nécessaire d'identifier les raisons qui conduisent un travailleur à s'insérer dans le marché de l'emploi disponible de l'autre côté de la frontière. La mesure du potentiel d'échange entre deux régions frontalières permet d'appréhender ces facteurs.

Des espaces frontaliers d'Europe de l'Est moins propices aux échanges que ceux de l'Ouest

Les situations des espaces frontaliers sont très dis-

parates selon les pays, les contextes locaux déterminant le potentiel d'interaction au sein de ces espaces⁵. Dès lors, il est envisageable de différencier les frontières avant même de recourir aux statistiques locales sur les flux de travailleurs transfrontaliers en partant du postulat suivant : pour qu'il y ait

Notes

5. Décoville et al., 2013.

échange, on suppose qu'il existe de part et d'autre d'une frontière un différentiel socioéconomique, qui déclenche des flux de valeurs, de biens ou de personnes. Pour tester cette hypothèse, le Commissariat général à l'égalité des territoires et l'UMS RIATE⁶ ont mené une étude (voir encadré méthodologique) visant à qualifier les frontières européennes suivant des critères structurels fondamentaux : économiques (PIB par habitant), démographiques (part de jeunes et part de seniors), et sociaux (taux de chômage). Ces quatre variables permettent d'élaborer une typologie des espaces frontaliers européens, avec une première opposition majeure entre les régions frontalières caractérisées par des niveaux de PIB élevés d'une part, et les régions au niveau de richesse relativement plus faible d'autre part.

Parmi les régions dont le niveau de développement est le plus élevé, deux types d'espaces aux caractéristiques différentes sont à distinguer :

- Les **régions frontalières que l'on peut qualifier de très favorisées** par rapport à la situation socioéconomique de l'ensemble des régions frontalières européennes sont principalement situées autour d'un axe nord-sud allant de la Norvège jusqu'à la Suisse, en passant par le sud de la Suède, le

Danemark, les Pays-Bas, la Belgique et la France. Dans ce groupe, certaines régions situées en Suisse, au Luxembourg, ou autour de villes comme Munich et Vienne, présentent des PIB/hab. jusqu'à trois fois supérieur à la moyenne européenne, un faible taux de chômage (5 % en moyenne, contre 10 % à l'échelle de l'UE) et une structure par âge relativement équilibrée. D'autres régions appartenant à cette classe se démarquent par une surreprésentation des jeunes dans la population (18 % contre 15 % en moyenne), comme le nord et l'est de la France, la Wallonie, les Pays-Bas, la frontière norvégienne, et plus ponctuellement, des régions abritant de grandes villes (Toulouse) ou des capitales (Bucarest), ainsi qu'au nord de l'Italie à la frontière autrichienne (Bolzano).

- Les **régions frontalières de niveau de richesse équivalent à celles de la première catégorie, mais qui connaissent un vieillissement prononcé** (20,5 % de plus de 65 ans). Elles se situent principalement sur la bande frontalière à l'ouest et au sud de l'Allemagne, en Flandre, en Autriche, dans la majeure partie de la Suède et de la Finlande, dans le nord de l'Italie et dans le sud de la France. Quelques régions métropolitaines à l'est correspondent aussi à ce profil (Bratislava, Budapest).

MÉTHODOLOGIE

Définir les espaces frontaliers européens

En 2016, le Commissariat général à l'égalité des territoires et l'UMS RIATE ont réalisé une typologie socioéconomique des régions frontalières de l'Union européenne, incluant également les quatre pays de l'association européenne de libre-échange (Islande, Norvège, Suisse et Liechtenstein). L'objectif de cette étude était d'analyser le potentiel d'interaction des espaces frontaliers, à partir des différences locales de contexte économique, démographique et social, de part et d'autre de chaque frontière. Cette démarche suppose en premier lieu de définir ce qu'est un espace frontalier, et de délimiter l'aire dans laquelle s'étend son influence. Existe en outre une contrainte liée aux sources de données disponibles.

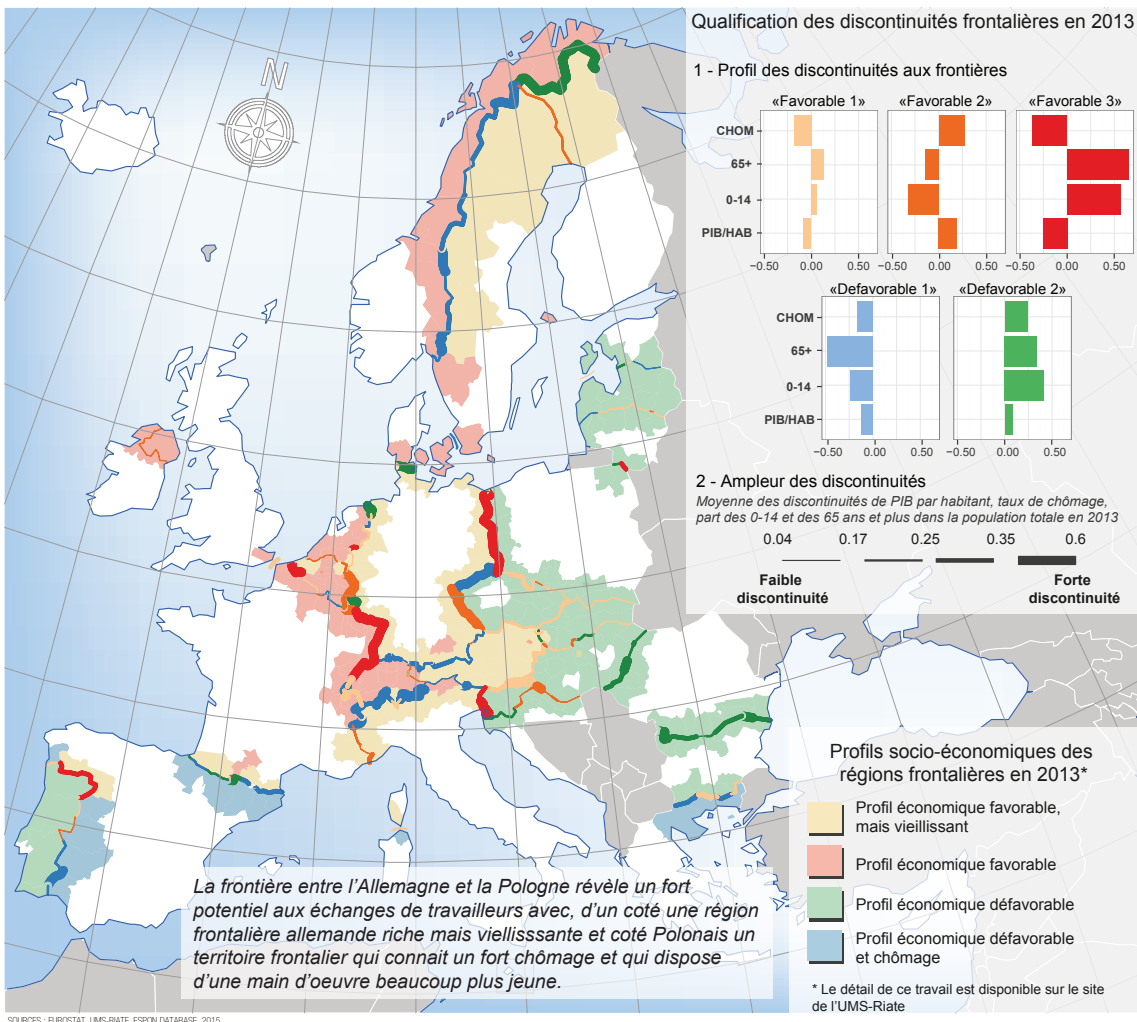
Pour réaliser cette étude, l'UMS RIATE a utilisé une base de données collectées et harmonisées dans le cadre du projet européen ESPON M4D⁷. Elle est

constituée de séries temporelles complètes entre 2000 et 2013 pour quelques variables fondamentales (démographie, taux de chômage, etc.), aux échelles NUTS 2 et NUTS 3⁸ selon le pays considéré. La bande frontalière retenue est constituée de NUTS 2 ou NUTS 3, selon un critère de ressemblance statistique avec les départements français ; celles-ci doivent être contiguës à une frontière internationale et avoir au moins un tiers de leur surface situé à moins de 60 km de la frontière.

Le maillage NUTS 2-3 ainsi constitué comporte 290 unités territoriales frontalières, soit 43 % de la surface des 32 États étudiés, 40 % de leur PIB et 39 % de leur population. L'ensemble de l'étude et des cahiers méthodologiques l'accompagnant sont disponibles sur le site Internet de l'UMS RIATE.

<http://riate.cnrs.fr>

Typologie des espaces frontaliers et des frontières en Europe



Au sein de cette classe, les régions frontalières d'ex-RDA constituent un type à elles seules, du fait d'une surreprésentation des personnes âgées (plus d'un quart de la population) et d'une situation économique moins favorable (PIB/hab. proche de la moyenne européenne). D'autres régions plus isolées partagent ces caractéristiques : la région de Sarrebruck, certains espaces italiens à la frontière slovène, ainsi que des régions espagnoles situées au nord du Portugal, à l'intérieur des terres.

Le second ensemble de la typologie est constitué de régions nettement moins favorisées, qui se répartissent en deux profils distincts :

- Les régions frontalières des pays d'Europe centrale et orientale, qui se distinguent par des PIB/hab. plus de deux fois inférieurs à la moyenne

Notes

- L'Unité mixte de service Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement et la cohésion des territoires de l'Europe et de ses voisinages (UMS RIATE) est le point de contact en France du programme de recherche appliquée sur l'aménagement du territoire européen (ESPON-ORATE).
- Le projet ESPON M4D (Multi Dimensional Database Design and Development) consiste à intégrer, vérifier et restituer les données territoriales produites par les projets européens de recherche du programme ESPON.
- La Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) propose des découpages territoriaux de l'Espace économique européen utilisés par la Commission européenne à des fins d'analyse statistique. Il y a trois niveaux de régions (ou « NUTS ») par pays, qui regroupent le plus souvent des unités administratives existantes en fonction de leur population résidente. En France, le niveau NUTS 2 correspond aux anciennes régions, et le niveau NUTS 3 aux départements. Au 1^{er} janvier 2018, les nouvelles régions seront classées en catégorie NUTS 1.

européenne (9200 €/hab. contre 22000 €/hab.), par la part relativement importante de leur population active et par une faible part de personnes âgées (16 % de la population totale contre 19 % en moyenne). C'est le cas des espaces frontaliers de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovaquie (à l'exception de la région de Bratislava), de la Slovénie, de l'Estonie, et de ceux d'une grande partie des régions hongroises (au contact de l'Autriche, de la Croatie) et roumaines (à la frontière hongroise et au sud, dans les régions de Craiova et de Constanta).

- Des **régions frontalières dont le niveau de richesse est sensiblement plus faible** (7000 €/hab.). Les jeunes y sont proportionnellement un peu moins nombreux (14 % contre 15 % en moyenne dans l'UE), mais surtout **le taux de chômage y est plus prononcé** (environ 14,5 % contre 9,5 % en moyenne). La quasi-totalité des régions frontalières d'Espagne et de Grèce appartiennent à ce groupe : elles ont un PIB/hab. plus proche de la moyenne européenne, mais affichent un taux de chômage extrêmement élevé (23,5 % en moyenne).

Un potentiel d'échanges transfrontaliers lié aux différences de contextes locaux de part et d'autre de la frontière

Cette typologie des espaces frontaliers permet également de mesurer l'ampleur des écarts, ou discontinuités socio-économiques, qui existent de part et d'autre de chaque frontière. Elle met ainsi au jour les avantages structurels ou les obstacles pouvant encourager ou limiter les échanges, et notamment les flux de travailleurs.

Certaines régions frontalières présentent ainsi des profils démographiques et socioéconomiques différents, mais plutôt complémentaires et donc favorables aux échanges. C'est le cas des régions bordant les frontières entre la France et l'Allemagne, la Pologne et l'Allemagne, ou encore entre le Pas-de-Calais et les Flandres (Belgique), avec d'un côté des espaces plutôt jeunes, et de l'autre des régions vieillissantes mais plus riches. Ces différences entre couples de régions peuvent être plus accentuées lorsque l'écart entre les PIB s'accompagne également de forts écarts entre les taux de chômage. Cette situation s'observe notamment entre la République tchèque et l'Allemagne, la Belgique et l'Allemagne et, de manière moins marquée, entre les régions croates et les régions hongroises et slovènes. Cette analyse met ainsi

en valeur la singularité de la position allemande en Europe : une démographie vieillissante et des caractéristiques socioéconomiques plutôt favorables font des régions frontalières de ce pays des espaces où le potentiel de complémentarité avec les voisins est important.

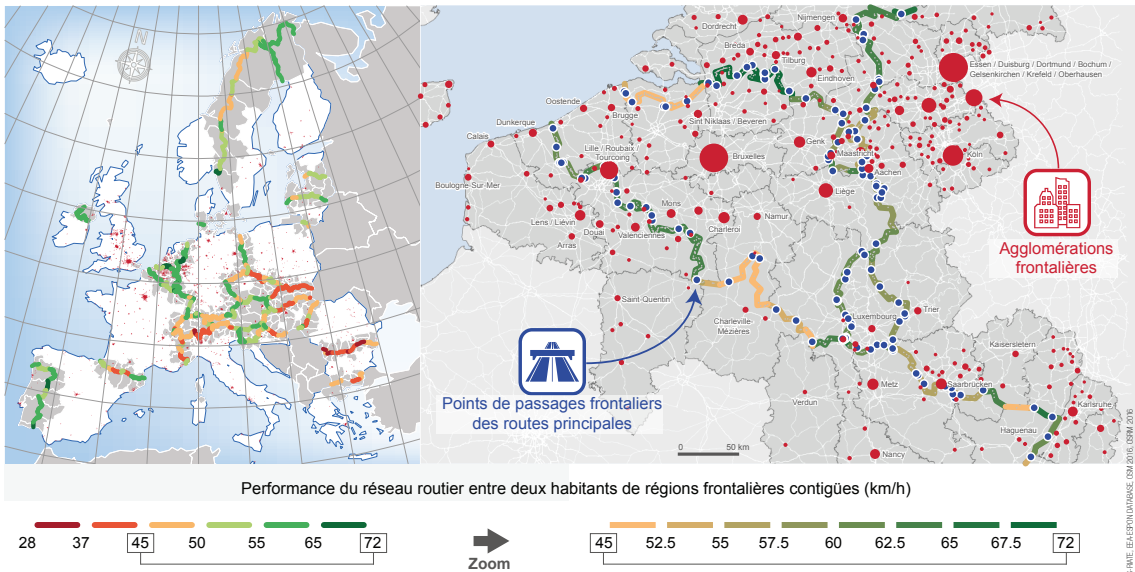
Dans une situation de **moindre complémentarité démographique** (entre les parts de populations jeune et âgée), des relations de **forte dépendance économique** ressortent potentiellement de la très forte attractivité exercée par le Luxembourg, par la Suisse (notamment à l'égard des espaces frontaliers français), ou les régions métropolitaines de Copenhague et de Vienne sur les régions situées de l'autre côté de la frontière. Cette forte attractivité ressort d'autant plus lorsque les régions qui subissent ces attractions se caractérisent par un taux de chômage relativement élevé (ex. : nord et est de la France, Wallonie...). Cette polarisation se retrouve autour de métropoles moins riches, telles que Bucarest vis-à-vis des régions bulgares voisines.

D'autres frontières, figurées par un trait vert sur la carte, traduisent des déséquilibres qui ne sont pas favorables aux échanges, lorsque l'une des deux régions cumule tous les avantages comparativement à la situation de son vis-à-vis de l'autre côté de la frontière : un plus faible taux de chômage, un PIB/hab. plus élevé, moins de personnes âgées et particulièrement plus de jeunes. En ce cas, les facteurs d'attractivité sont moindres. Cette différence relative peut s'observer au sein de régions qui partagent pourtant une même situation défavorisée par rapport à l'ensemble des régions européennes. C'est le cas des territoires frontaliers roumains vis à vis de leurs homologues hongrois et bulgares. À l'ouest ou au nord de l'Europe, on retrouve en revanche cette discontinuité entre régions de profils différents, sur la frontière de l'Allemagne du Nord avec le Danemark et les Pays-Bas, et sur la frontière entre la Norvège et la Finlande, même si dans ce dernier cas de figure, les masses de population concernées sont très faibles.

Sur d'autres frontières, désignées par un trait bleu sur la carte, ce même type de déséquilibre encore plus prononcé porte sur la surreprésentation relative des personnes âgées. C'est la situation caractéristique des territoires frontaliers allemands et italiens avec les régions suisses et autrichiennes ; mais aussi entre les territoires suédois et norvégiens.

Un réseau routier performant sur les frontières belges et néerlandaises

Indice régional synthétique de performance* du réseau routier transfrontalier tiré d'OpenStreetMap



* Cet indice prend en compte les temps de parcours théoriques, sans congestion, entre les couples NUTS2 ou NUTS3 des régions frontalières européennes et en pondérant les calculs en fonction de la localisation de la population. Plus la valeur de l'indice est élevée, meilleure est la capacité de connexion routière moyenne entre les habitants situés de chaque côté de la frontière.

SOURCES : MAP-PAVE, TELEPORTRAIRES, OSM, INSEE, EUROSTAT

De la mesure des potentiels d'échanges à la réalité des flux transfrontaliers

Si l'on confronte cette typologie des potentiels d'échange aux déplacements effectifs des actifs qui déclarent travailler à l'étranger, tels qu'indiqués dans l'Enquête européenne sur les forces de travail, on observe que, malgré les approximations induites par les différentes échelles d'observation utilisées, il existe bien globalement un lien entre les deux. **Autrement dit, plus la complémentarité entre régions frontalières est importante, plus les flux relevés à partir des échelles régionales sont élevés.** Néanmoins, certains couples de régions se démarquent de cette règle. C'est le cas du détroit de l'Øresund, situé entre le Danemark et la Suède, classé comme profil défavorable aux échanges alors qu'il est un espace transfrontalier très dynamique en Europe, avec plus de 17700 navetteurs quotidiens entre 1999 et 2010. Inauguré en 2001, le pont Øresundsbron a accéléré les échanges entre la Suède et le Danemark : pour les Suédois, il a facilité l'accès aux emplois se situant dans la région d'Hovedstaden au Danemark ; il a dans la durée permis aux Danois de bénéficier d'un foncier plus avantageux côté suédois.

La dynamique transfrontalière locale dépend en effet d'autres indicateurs, comme le prix du foncier, le niveau de qualification des actifs, les salaires moyens, ou encore le degré de coopération insti-

tutionnelle existant dans ces espaces spécifiques. De plus, pour que les complémentarités socioéconomiques se traduisent par des flux de travailleurs frontaliers, la frontière doit être dotée d'infrastructures permettant son franchissement.

Pour analyser cette dimension, **un indice de performance du réseau routier** a été créé à partir de l'utilisation du réseau de transport issu de la carte collaborative d'OpenStreetMap et de la grille de population Geostat⁹. Sa cartographie fait nettement apparaître les barrières naturelles (Danube, Alpes, Carpates, Pyrénées, et dans une moindre mesure les Ardennes), qui induisent une mauvaise connexion entre les espaces frontalières qui les bordent. Dans d'autres espaces, c'est probablement le manque d'infrastructures routières qui nuit à une interconnexion transfrontalière efficace (Pologne/Allemagne, Allemagne/République tchèque).

Note

9. L'initiative Geostat, prise conjointement par Eurostat et les instituts nationaux de statistique des États membres de l'EU, vise à établir un système de données et de production pour les statistiques géospatiales. Il en a notamment résulté le jeu de données carroyées Geostat 2011, qui contient des informations carroyées de population nationales provenant de 29 pays membres de l'UE et de l'AELE.

Confronter cet indice de performance du réseau routier à la typologie des frontières de l'UE révèle que les couples de régions qui disposent de caractéristiques socioéconomiques complémentaires (qui favorisent les échanges de travailleurs) sont de fait significativement mieux reliés entre eux. Plusieurs exceptions apparaissent néanmoins, tels les espaces frontaliers franco-suisse ou germano-polonais, qui sont moins bien reliés par la route que leur degré de complémentarité ne le laisserait supposer. Dans un cas, les infrastructures sont nombreuses mais restent confinées dans un espace urbain très dense et limité; dans l'autre cas, en l'absence de barrière physique, c'est le manque d'infrastructures qui est

en cause. Il manque bien évidemment à cette analyse les possibilités d'interconnexion par transports en commun ou la prise en compte des pratiques multimodales de déplacement des usagers de la frontière.

Ainsi, le travail à l'étranger, plus particulièrement le travail transfrontalier, occupe une place croissante en Europe, nourri par l'intégration de l'espace Schengen, mais aussi par les disparités persistantes de contexte socioéconomique d'un pays à l'autre. La France, de par sa position géographique et l'étendue de ses frontières, est au cœur de ce phénomène, mais avec une ampleur et des modalités différentes selon les frontières considérées.

Le dynamisme du travail transfrontalier français

Des flux essentiellement à partir du nord et de l'est de l'Hexagone

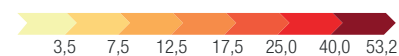
À l'échelle nationale, les travailleurs transfrontaliers ne constituent qu'une part mineure des actifs occupés résidant en France : à peine 1,5 %, soit 355 000 personnes. À l'inverse, seules 30 000 personnes habitant à l'étranger viennent travailler quotidiennement dans l'Hexagone¹⁰. Ces chiffres nationaux masquent, cepen-

dant, le poids croissant du travail transfrontalier le long de certaines frontières. Dans ces espaces, il pèse en effet très fortement dans des économies locales désormais totalement intégrées avec les régions des pays voisins. Ainsi, certaines frontières françaises sont devenues de véritables laboratoires de l'intégration européenne. Mais qui sont ces travailleurs au départ de la France, et vers quels pays se dirigent-ils ?

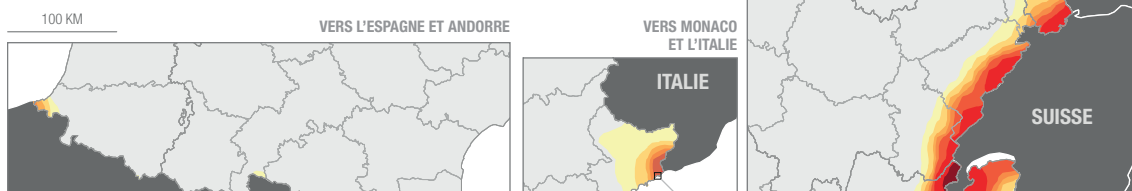
Le travail transfrontalier emploie une part importante de la population active dans certains territoires

Part des actifs occupés résidant en France dans une zone d'emploi située à moins de 60 km d'une frontière terrestre déclarant travailler à l'étranger, en 2012

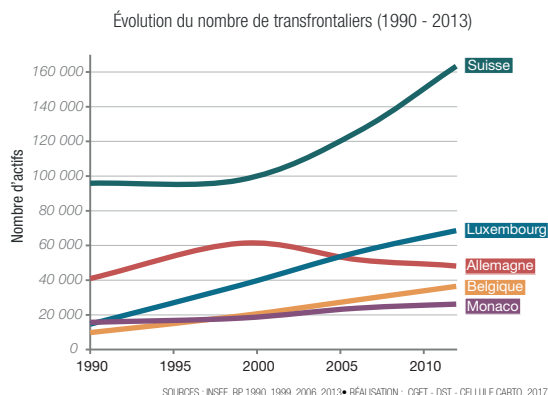
En %, représentation lissée



VALEUR FRANCE :
1,3%



Très fortes progressions d'actifs vers la Suisse et le Luxembourg



De même, la Belgique est désormais en passe de devancer l'Allemagne.

Des zones d'emplois avec plus d'un tiers d'actifs transfrontaliers

Les travailleurs transfrontaliers sont répartis, en fonction des possibilités d'emplois accessibles dans les pays voisins, principalement dans les zones d'emploi frontalières françaises sous influence de pôles économiques majeurs comme Luxembourg, Bâle ou Genève. La part de ces travailleurs peut y être très importante. 82 300 actifs résidant dans la zone d'emploi du Genevois français déclarent ainsi travailler à l'étranger (soit 43,3 % des actifs occupés de cette zone), 34 500 dans celle de Thionville (36,4 %), 23 400 à Saint-Louis (42,2 %), et 22 300 à Longwy (39 %).

D'autres déplacements pendulaires, plus diffus, existent le long de certaines frontières : de l'Arc

jurassien français en direction d'un tissu épars d'entreprises du Jura suisse, de la frontière avec la Belgique vers les Flandres. Ces flux, malgré leur moindre importance, dessinent des réseaux reliant plusieurs pôles de part et d'autre de la frontière et participent de la forte intégration de ces territoires dans des systèmes transfrontaliers. En effet, si le nombre de travailleurs transfrontaliers y est inférieur à celui que l'on peut observer dans les zones d'emploi évoquées précédemment, il représente tout de même une part non négligeable des actifs des zones d'emploi concernées : 42,6 % à Morteau et 31,1 % à Pontarlier.

Les flux de travailleurs transfrontaliers dessinent ainsi des espaces qui constituent des zones fonctionnelles¹³ transfrontalières, qui s'apparentent aux aires urbaines françaises : **le travail transfrontalier se révèle, en effet, être un puissant levier d'intégration fonctionnelle entre les espaces étrangers et français.** Il ouvre de nombreuses opportunités d'emploi aux actifs résidant du côté français de la frontière, et bénéficie à l'économie locale grâce aux salaires perçus de l'autre côté de la frontière, souvent plus élevés, et dépensés en partie France près du lieu de résidence. Ces travailleurs transfrontaliers représentent toutefois un coût pour la collectivité : il faut mettre en place les infrastructures pour les acheminer jusqu'à la frontière, ils ont été formés par le système éducatif français mais exercent leurs compétences hors de France, tout en utilisant les services publics en France. Pourtant, la majeure partie d'entre eux ne paie pas d'impôts sur le revenu salarial en France et il n'y a pas de système de compensation généralisé et automatique entre la France et les États voisins accueillant ces travailleurs. La Suisse fait cependant exception en rétrocédant à l'État français une partie des impôts

MÉTHODOLOGIE

Définir les espaces frontaliers et le périmètre de l'étude : cinq pays de destination étudiés au départ de la France

Le recensement de la population de l'Insee fournit, pour l'ensemble des actifs en emploi, la commune de résidence et le lieu de travail, sans interroger toutefois sur la fréquence à laquelle le déplacement entre les deux est réalisé. Les communes de destination se trouvant à l'étranger ne sont renseignées que pour les pays dont les flux sont suffisamment importants (la Belgique, le

Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et Monaco). Les espaces frontaliers retenus pour cette analyse sont les zones d'emploi françaises situées à **moins de 60 km** des frontières des cinq pays sélectionnés. Sont donc appelées « travailleurs frontaliers » toutes les personnes actives en emploi qui y résident et, parmi eux, « travailleurs transfrontaliers » ceux qui déclarent travailler à l'étranger.

355 000

NOMBRE DE TRANSFRONTALIERS TRAVAILLANT DANS L'UN DES CINQ PAYS ÉTUDIÉS.

40% par an

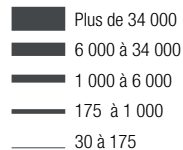
PART DES TRANSFRONTALIERS AU SEIN DES TRAVAILLEURS DES ZONES D'EMPLOI DU GENEVOIS, DE SAINT-LOUIS OU ENCORE DE MORTEAU.

Des flux de transfrontaliers répartis sur les frontières nord-est de la France, fortement polarisés par Luxembourg, Bâle et Genève

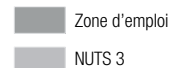
Les principaux flux de travailleurs transfrontaliers au départ des territoires frontaliers français

Actifs résidant dans une zone d'emploi située à moins de 60 km d'une frontière terrestre, déclarant travailler à l'étranger

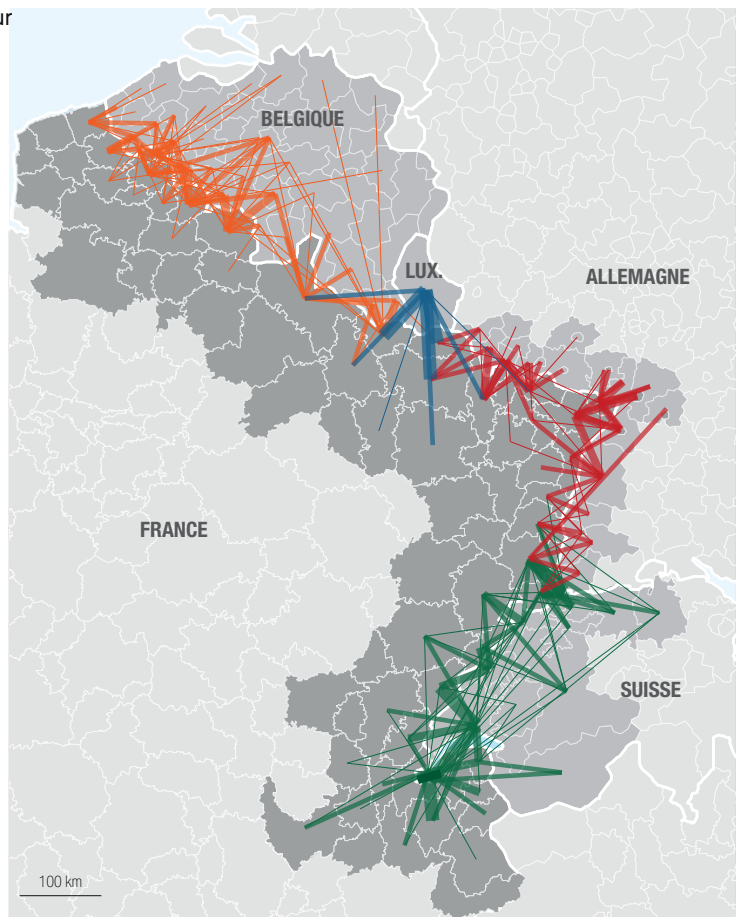
En nombre par zone d'emploi



Espace transfrontalier



SOURCES : INSEE, RP 2013 • RÉALISATION : CGET - DST - CELLULE CARTO, KH, AD, 2017



perçus sur les salaires de frontaliers français travaillant dans le canton de Genève¹⁴. Ces sommes sont versées ensuite par l'État aux collectivités de résidence des frontaliers concernées (départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et communes de résidence). Enfin, le pouvoir d'achat souvent plus élevé de ces travailleurs transfrontaliers a souvent des effets défavorables, notamment de tension sur les prix du foncier et du logement côté français¹⁵.

Notes

- C'est-à-dire définies par des échanges fonctionnels plutôt que par un périmètre déterminé.
- Accord fiscal du 11 avril 1983 entre le gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers.
- Voir la fiche d'analyse « logement » de l'Observatoire des territoires (2017).

Le profil des travailleurs frontaliers diffère selon leur pays de destination

Le travail transfrontalier a donc un impact local bien différent selon les frontières. De fait, le profil des travailleurs transfrontaliers varie sensiblement, la frontière opérant comme un filtre selon les types d'emplois disponibles et les niveaux de qualification requis « de l'autre côté ».

Des transfrontaliers plus jeunes que les autres travailleurs, sauf vers l'Allemagne

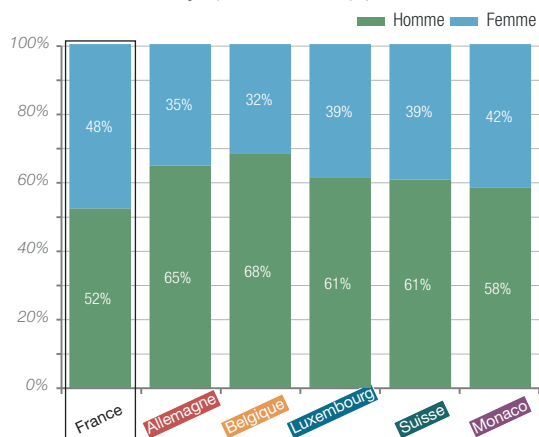
Les travailleurs au départ de la France à destination de l'Allemagne et de la Belgique se distinguent assez fortement de l'ensemble des actifs français, mais aussi des autres transfrontaliers. Leurs profils sont marqués par **une très forte présence masculine**. Même s'il s'agit d'un trait caractéristique de l'ensemble des travailleurs transfrontaliers français, celui-ci est davantage prononcé pour ces deux pays : les hommes constituent jusqu'à 68 %

du contingent à destination de la Belgique et 65 % à destination de l'Allemagne, alors que la parité est quasiment respectée dans la population active frontalière restant travailler en France (52 % d'hommes). Cependant, les transfrontaliers à destination de l'Allemagne sont nettement plus âgés que leurs homologues à destination de la Belgique. Cette différence est à mettre en relation avec la baisse du flux de travailleurs observée vers l'Allemagne depuis l'an 2000, le vieillissement des transfrontaliers étant symptomatique de leur non-renouvellement. En effet, 70 % d'entre eux ont plus de 30 ans, contre moins de 50 % vers les autres destinations. Plus éloquent encore, 35 % ont plus de 50 ans, contre de 15 à 23 % vers les autres destinations.

À l'inverse, les quatre autres destinations (Belgique, Luxembourg, Suisse et Monaco) accueillent des travailleurs dont le profil est relativement plus jeune que la moyenne des actifs frontaliers occupés¹⁶. C'est plus particulièrement vrai pour la tranche des

Plus d'hommes que de femmes chez les travailleurs transfrontaliers

Profil des frontaliers* français par sexe et selon le pays de destination en 2013



* Les frontaliers sont les actifs occupés résidant dans une zone d'emploi située à moins de 60km des frontières des cinq pays sélectionnés.

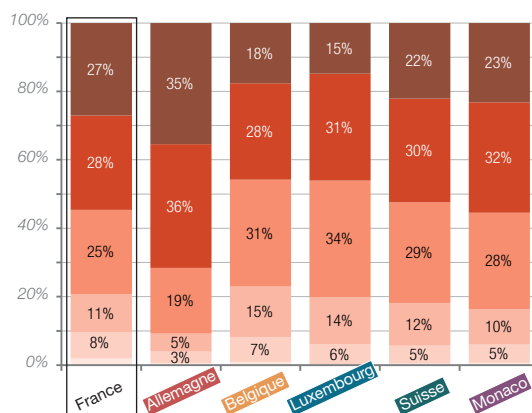


POUR MIEUX COMPRENDRE

La colonne « France » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en France. La colonne « Allemagne » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en Allemagne.

Des actifs globalement jeunes, sauf vers l'Allemagne

Profil des frontaliers* français par âge et selon le pays de destination en 2013



Tranches d'âge (en année)

- 15 à 19
- 20 à 24
- 25 à 29
- 30 à 39
- 40 à 49
- 50 ans et plus

* Les frontaliers sont les actifs occupés résidant dans une zone d'emploi située à moins de 60km des frontières des cinq pays sélectionnés.



POUR MIEUX COMPRENDRE

La colonne « France » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en France. La colonne « Allemagne » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en Allemagne.

SOURCES : INSEE, RP 2013 • RÉALISATION : CGET - DST - CELLULLE CARTO, 2017

SOURCES : INSEE, RP 2013 • RÉALISATION : CGET - DST - CELLULLE CARTO, 2017

25-29 ans, qui est systématiquement supérieure de 4 à 9 points au sein des transfrontaliers à destination de ces pays, par rapport à la moyenne des frontaliers français. Par exemple, à destination du Luxembourg, les transfrontaliers de plus de 50 ans ne sont que 15 %, contre 27 % dans l'ensemble de la population frontalière française. Le travail transfrontalier vers ces destinations offre donc de nombreuses opportunités d'emplois dont bénéficient en premier lieu les nouveaux entrants sur le marché du travail.

Davantage d'ouvriers vers l'Allemagne et la Belgique, plus de cadres vers la Suisse et Monaco

La relative jeunesse des actifs transfrontaliers (hormis le cas de l'Allemagne) et leur sexe sont les seuls traits communs qu'ils partagent. Leur profil (catégories socio-professionnelles) est en effet très

différent d'un pays de destination à l'autre, et par rapport au profil moyen de l'ensemble des actifs frontaliers français.

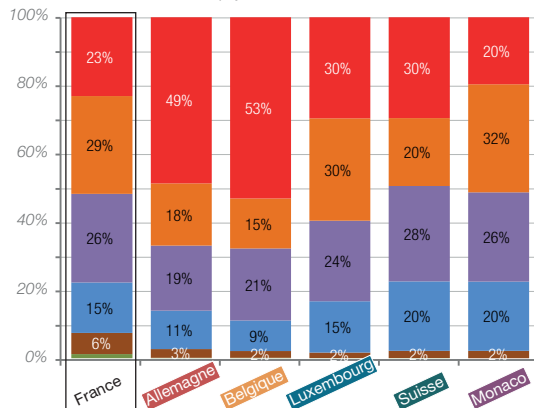
Les profils socioéconomiques des actifs transfrontaliers allant vers l'Allemagne et la Belgique se ressemblent : les ouvriers prédominent (respectivement 49 % et 53 % des actifs), et beaucoup travaillent dans le secteur industriel (46 % et 37 % des actifs). Ils sont encore surreprésentés vers la Suisse et le Luxembourg à hauteur de 7 points de plus par rapport au profil moyen des frontaliers français. Les

Note

16. Relativement « jeunes » par rapport aux actifs frontaliers français en 2013. Pour autant, l'étude longitudinale des flux par pays (voir 4^e partie) montre qu'ils ont globalement « vieilli » depuis 1990.

Des ouvriers vers l'Allemagne et la Belgique, des cadres vers la Suisse et Monaco

Profil des frontaliers* français par catégorie socio-professionnelle et selon le pays de destination en 2013



Catégorie socio-professionnelle

- Ouvriers
- Employés
- Professions intermédiaires
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- Agriculteurs exploitants

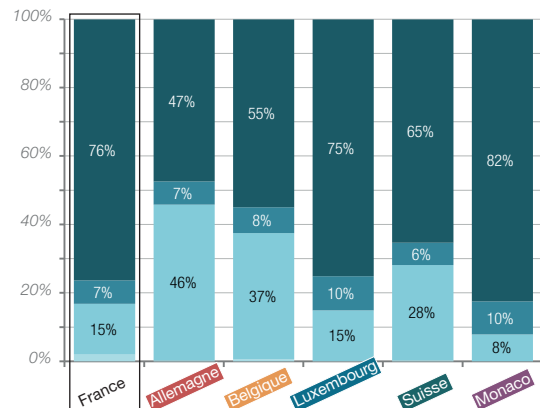
* Les frontaliers sont les actifs occupés résidant dans une zone d'emploi située à moins de 60km des frontières des cinq pays sélectionnés.

POUR MIEUX COMPRENDRE

La colonne « France » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en France. La colonne « Allemagne » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en Allemagne.

Le Luxembourg et Monaco, destinations du secteur tertiaire

Profil des frontaliers* français par secteur d'activité et selon le pays de destination en 2013



Secteur d'activité

- Tertiaire
- Construction/BTP
- Industrie
- Agriculture

* Les frontaliers sont les actifs occupés résidant dans une zone d'emploi située à moins de 60km des frontières des cinq pays sélectionnés.

POUR MIEUX COMPRENDRE

La colonne « France » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en France. La colonne « Allemagne » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en Allemagne.

pays voisins de la France tirent ainsi bénéfice de la main-d'œuvre qualifiée libérée par le secteur industriel dont le poids continue à reculer côté français.

À l'inverse, la Suisse et Monaco se distinguent des autres pays par leur attractivité pour les cadres : ceux-ci représentent 20 % des travailleurs transfrontaliers à destination de ces pays, contre 15 % dans l'ensemble de la population française. À Monaco, plus de 8 transfrontaliers sur 10 travaillent dans le secteur tertiaire. Dans le cas suisse, où les ouvriers sont également très fortement représentés (30 % contre 23 % en moyenne nationale), les secteurs d'activité sont plus diversifiés : cela s'explique par les diverses opportunités qui s'offrent, tant pour des cadres que des ouvriers, tout le long de la frontière de Genève à Bâle en passant par l'Arc jurassien, aussi bien dans le secteur tertiaire que dans l'industrie. À une échelle plus locale, l'observation des flux à destination de Genève montre un profil plus nette-

ment métropolitain avec une proportion de cadres (25 % des actifs¹⁷), nettement supérieure à celle des flux se dirigeant vers Monaco ou le Luxembourg.

Quant aux travailleurs transfrontaliers à destination du Luxembourg, ils ont le profil le plus semblable à l'ensemble des actifs travaillant en France, avec une certaine surreprésentation des ouvriers toutefois. Il en va de même pour les secteurs d'activité dans lesquels ils travaillent.

Note

17. Insee Première, février 2015.

Zoom

QUELS SONT LES MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS POUR FRANCHIR LA FRONTIÈRE ?

L'observation des moyens de transport utilisés par les transfrontaliers pour se rendre sur leur lieu de travail fait apparaître des contrastes selon les frontières :

- L'Allemagne et la Belgique se distinguent par une très forte prédominance des trajets en voiture.
- Le Luxembourg, la Suisse et Monaco, qui disposent de pôles d'emploi proches des frontières françaises, proposent suffisamment d'équipements de transports en commun pour que les transfrontaliers puissent se rendre sur leur lieu de travail par ce moyen. Bien intégré dans un tissu urbain dense, Monaco est la seule destination pour laquelle plus de la moitié des travailleurs transfrontaliers se déplacent autrement qu'en voiture jusqu'à leur lieu de travail.

Plus d'usagers des transports en commun vers Monaco, le Luxembourg et la Suisse

Profil des frontaliers* français par type de mobilité et selon le pays de destination en 2013



Type de transport utilisé

- Pas de transport
- Marche à pied
- Deux-roues
- Voiture
- Transports en commun

* Les frontaliers sont les actifs occupés résidant dans une zone d'emploi située à moins de 60km des frontières des cinq pays sélectionnés.



POUR MIEUX COMPRENDRE

La colonne « France » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en France. La colonne « Allemagne » désigne la part des travailleurs vivant dans les zones frontalières françaises et exerçant leur activité en Allemagne.

SOURCES : INSEE, RP 2013 - RÉGULATION - CSEF - IOST - CELLULE CARTO, 2017

Zoom

LES OBSTACLES AU TRAVAIL TRANSFRONTALIER

Tout en étant en forte croissance, la mobilité transfrontalière liée à l'emploi se heurte à de nombreux obstacles de toute nature. Les difficultés récurrentes et persistantes sont nombreuses.

L'obstacle linguistique, réel, freine l'accès des travailleurs frontaliers aux emplois les plus qualifiés sur une partie des frontières françaises. La France est toutefois frontalière de quatre pays en partie francophones (Belgique, Luxembourg, Suisse et Monaco), ce qui constitue un important facteur favorisant les flux à destination de ces pays.

Le manque d'information sur les emplois disponibles s'avère également une difficulté récurrente citée dans les enquêtes sur la mobilité transfrontalière. L'accès aux offres d'emploi de l'autre côté de la frontière (en dépit des efforts des antennes frontalières du réseau Eurès¹⁸ ou de structures *ad hoc* tel le réseau Infobest à la frontière franco-allemande) reste encore fragmentaire, voire artisanal, comme le reconnaissent volontiers les salariés des services de l'emploi en zone frontalière. L'information relative aux droits des salariés, sur le plan fiscal, social ou encore du droit du travail est également très difficile à obtenir en dépit des efforts du réseau Eurès et du Groupement transfrontalier européen¹⁹ agissant sur la frontière franco-suisse.

Les obstacles à la reconnaissance des qualifications et des diplômes sont également à prendre en compte, même si les diplômes obtenus en France semblent bénéficier d'une image positive auprès des employeurs potentiels situés de l'autre côté de la frontière. Le développement d'offres de formation intégrées, partagées entre des universités de part et d'autre de la frontière, entend répondre à cette difficulté. De même, l'impossibilité de binationaliser les parcours d'apprentissage, en raison notamment de différences dans les réglementations applicables aux apprentis, freine les échanges.

Enfin, des difficultés d'ordre géographique viennent parfois compliquer la vie transfrontalière, à l'instar des problèmes déjà évoqués, relatifs à l'offre lacunaire en transports transfrontaliers, aux infrastructures ferroviaires et routières saturées, ou à la difficulté de se loger dans des zones de plus en plus convoitées.

Si les difficultés sont ressenties localement par les habitants, leur résolution relève très souvent des autorités centrales. De plus, l'activation de certains mécanismes de résolution des obstacles, telle la conclusion d'accords intergouvernementaux, ne correspond pas aux besoins immédiats des acteurs locaux. Partant de ces constats, la France, via le CGET, et le Luxembourg, accompagnés des États membres volontaires et des institutions européennes, travaillent depuis juillet 2016 à l'élaboration de solutions innovantes pour permettre aux autorités locales de surmonter les obstacles. Les premières propositions formulées par les experts tiennent d'une part à favoriser les échanges entre les différents échelons institutionnels afin de faciliter la remontée et le traitement des difficultés, et, d'autre part, à développer un nouvel outil juridique permettant l'application de règles dérogatoires pour la réalisation d'un projet transfrontalier.

Dans sa communication²⁰ « Stimuler la croissance et la cohésion dans les régions frontalières de l'Union européenne », la Commission européenne fait référence aux travaux conduits par la France et le Luxembourg et présente des pratiques existantes visant à surmonter les obstacles. Elle partage le constat selon lequel la multiplication des échanges aux frontières s'accompagne d'un nombre croissant de difficultés et formule dix propositions concrètes pour faciliter le quotidien des habitants.

Notes

18. EURocean Employment Services (Eurès) est un réseau d'échange d'informations qui a pour but de faciliter la mobilité des travailleurs au sein de tous les pays de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

19. Le Groupement transfrontalier européen (GTE) est une association à but non lucratif, créée en 1963 et implantée tout au long de la frontière franco-suisse. Son objectif est de représenter et de défendre les intérêts des travailleurs frontaliers.

20. http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/information/publications/communications/2017/boosting-growth-and-cohesion-in-eu-border-regions

Le travail transfrontalier, pays par pays

Afin de compléter ce panorama national, des portraits du travail transfrontalier selon chaque pays de destination ont été réalisés. Ils s'appuient sur l'évolution des principales caractéristiques du profil démographique et socioéconomique des travailleurs transfrontaliers entre 1990 et 2013.

À l'instar de la France, le tissu économique de nos voisins a connu sur cette période des mutations nationales, mais aussi locales, qui ont modifié les secteurs d'activité et les qualifications des emplois proposés. La composition des flux de travailleurs

au départ de la France a donc dû évoluer pour répondre à cette nouvelle demande.

Le recensement de la population permet d'étudier l'évolution du profil des travailleurs transfrontaliers pour cinq destinations : la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et Monaco, pour lesquelles l'Insee renseigne la commune française de résidence du travailleur ainsi que son lieu de travail à l'étranger. Comme évoqué précédemment, les flux vers l'Espagne et l'Italie, nettement plus faibles, n'ont pas fait l'objet d'exploitation.

Des flux différenciés selon les pays de destination



La Suisse, destination des cadres et des professions intermédiaires	17
Une forte progression des transfrontaliers vers le Luxembourg, au profil assez comparable à celui des actifs d'une métropole française	18
Des transfrontaliers moins nombreux et de plus en plus âgés vers l'Allemagne	19
Plus de jeunes et d'ouvriers vers la Belgique	21
Des actifs du tertiaire aux déplacements multimodaux vers Monaco	22

La Suisse, destination des cadres et des professions intermédiaires

De Bâle à Genève, la Suisse emploie 170 000 actifs résidant en France

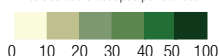
Actifs frontaliers déclarant travailler en Suisse

Actifs enregistrés en nombre *

Au lieu de résidence	Au lieu de travail
5 à 100	■
100 à 500	■
500 à 2 000	■
2 000 à 10 000	■
10 000 à 75 000	■

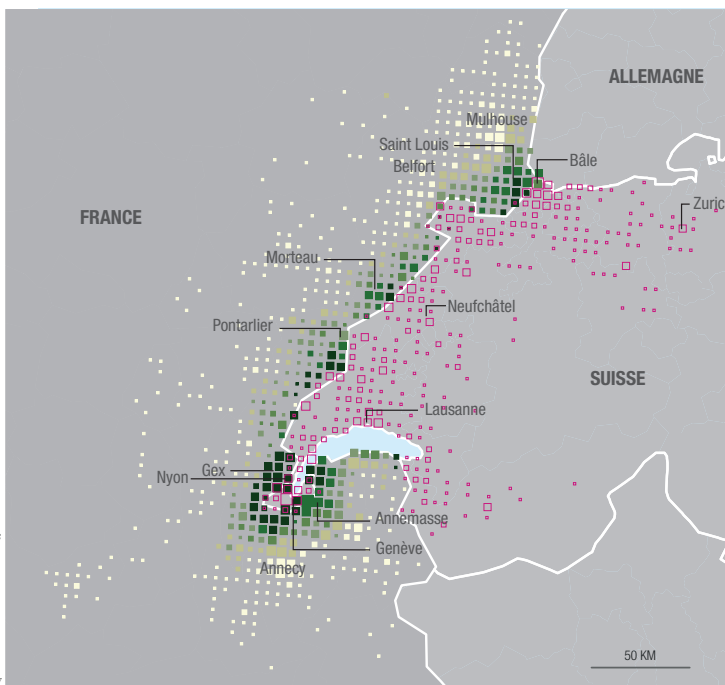
Part des actifs frontaliers déclarant travailler en Suisse

En % des actifs occupés par carreau *



* Les données, d'abord observées à l'échelon des communes françaises, et des unités administratives locales (LAU2) pour les pays frontaliers, ont été ventilées par carreau de 5 km de côté. Ce carroyage permet de s'affranchir des maillages statistico-administratifs qui présentent des tailles différentes de part et d'autre de la frontière. Il facilite ainsi la comparaison tout en offrant une représentation plus fine du phénomène étudié.

SOURCES : INSEE, RP 2013 ; FOND CARTO LAU2 ; ICG UNIVERSITÉ DE GENÈVE POUR LES LIMITES ADMINISTRATIVES • RÉALISATION : CGET - DST - CELLULE CARTO, 2017



Les opportunités d'emplois sont très nombreuses tout le long de la frontière avec la Suisse : autour de deux métropoles, Bâle et Genève, mais aussi sein d'un espace plus diffus le long de l'Arc jurassien.

Depuis 1990, ce pays attire le contingent le plus nombreux d'actifs français qui travaillent dans un pays voisin de l'Hexagone : après avoir stagné à 100 000 jusqu'en 2000, le nombre d'emplois occupés par les Français en Suisse a crû de façon spectaculaire pour atteindre les 170 000 en 2013. La période de stagnation marque un fort vieillissement des actifs aux dépens des moins de 30 ans, dont la part a été plus que divisée par deux entre 1990 et 1999 (passant de 30 % à 12 % des transfrontaliers). Depuis cette date, leur part a légèrement augmenté et, avec 17 %, est désormais comparable à celle des frontaliers restant travailler en France (19 %).

Depuis 1990, la part d'ouvriers a régulièrement diminué (de 47 % à 30 % pour les ouvriers), alors que celles des professions intermédiaires et

des cadres ont fortement augmenté, passant respectivement de 20 % en 1990 à 28 % en 2013 et de 9 % à 20 %. Paradoxalement, le secteur industriel a relativement bien résisté par rapport à ce que l'on peut observer vers d'autres destinations. Représentant 33 % des actifs en 1990, il regroupe encore 28 % des transfrontaliers français à destination de la Suisse en 2013. Dans le même temps, la part du secteur de la construction a été divisée par deux, passant de 13 % à 6 % des actifs.

La voiture reste le moyen principal pour se rendre en Suisse (85 % des actifs). Mais, en parallèle, la part d'usagers de deux-roues et de transports en commun augmente régulièrement, passant de 6 % à 15 % entre 1999 et 2013.

Une forte progression des transfrontaliers vers le Luxembourg, au profil assez comparable à celui des actifs d'une métropole française

Le Luxembourg emploie 70 000 actifs résidant en France

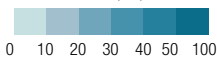
Actifs frontaliers déclarant travailler au Luxembourg

Actifs enregistrés en nombre *

Au lieu de résidence	Au lieu de travail
■ 5 à 100	■ 5 à 100
■ 100 à 500	■ 100 à 500
■ 500 à 2 000	■ 500 à 2 000
■ 2 000 à 10 000	■ 2 000 à 10 000
■ 33 000	■ 33 000

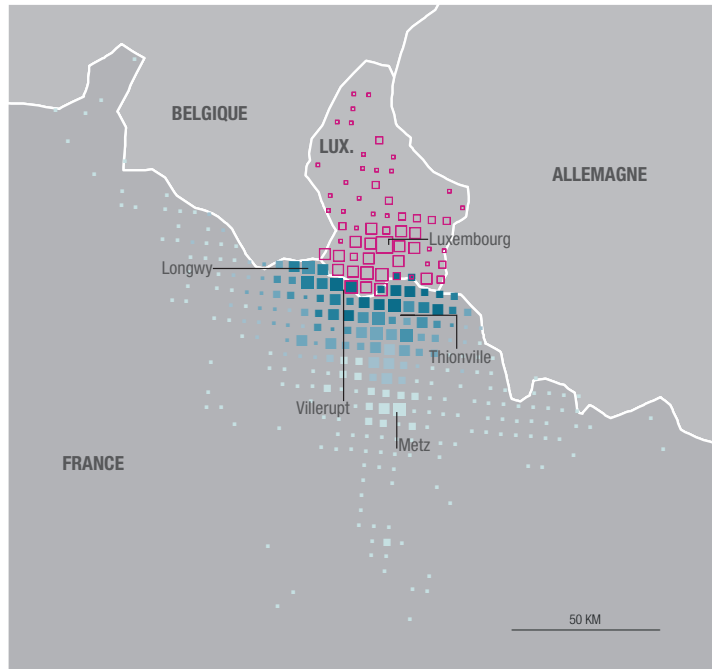
Part des actifs frontaliers déclarant travailler au Luxembourg

En % des actifs occupés par carreau *



* Les données, d'abord observées à l'échelon des communes françaises, et des unités administratives locales (LAU2) pour les pays frontaliers, ont été ventilées par carreau de 5 km de côté. Ce carroyage permet de s'affranchir des maillages statistico-administratifs qui présentent des tailles différentes de part et d'autre de la frontière. Il facilite ainsi la comparaison tout en offrant une représentation plus fine du phénomène étudié.

SOURCES : INSEE, RP 2013 ; FOND CARTO LAU2 ; (C) UNIVERSITÉ DE GENÈVE POUR LES LIMITES ADMINISTRATIVES • RÉALISATION : COET - DST - CELLULE CARTO, 2017



Des cinq destinations retenues, le Luxembourg est sans conteste celle qui a connu, au cours des dernières années, la plus forte progression du nombre d'actifs venant de France, celui-ci passant de 15 000 en 1990 à 75 000 en 2013, soit une multiplication par 4,6 des effectifs. Outre une attractivité économique certaine de ce pays, cette évolution est aussi à mettre en regard avec le développement de l'offre de transports en commun sur cette frontière : en 1999, seuls 6 % des actifs déclaraient se rendre au Luxembourg par les transports en commun ; en 2013, ils sont 17 %, soit un taux bien supérieur à celui des actifs frontaliers travaillant en France (7 %) ou à la moyenne nationale française (10 %). L'attraction du Luxembourg s'exerce sur des communes proches de la frontière comme Longwy, Villerupt ou encore Thionville, où la part de transfrontaliers est supérieure à 30 % des actifs occupés. Grâce au réseau ferroviaire, son influence s'étend aussi jusqu'à Metz, où elle draine 16 000 actifs.

À l'instar des autres destinations, on observe un vieillissement des transfrontaliers se rendant

au Luxembourg, phénomène qui touche plus particulièrement les moins de 30 ans. En 1990, le Luxembourg était le plus gros pourvoyeur d'emplois pour les jeunes actifs transfrontaliers (43 % de travailleurs 15 à 29 ans) ; en 2013, cette part n'est plus que de 20 %, soit autant que la proportion des moins de 30 ans parmi les actifs résidant et travaillant en France.

Cette évolution s'est accompagnée d'une profonde recomposition des emplois. Alors que les ouvriers étaient majoritaires en 1990 (58 % des actifs), ils ne représentent plus que 30 % des effectifs en 2013. Dans le même temps, la part des professions intermédiaires a doublé (de 12 % à 24 %), et celle des cadres quintuplé (de 3 % à 15 %). Le profil des actifs allant travailler au Luxembourg est ainsi semblable à celui des actifs frontaliers restant travailler en France, notamment à Metz et Nancy. En parallèle, la part du secteur industriel a été divisée par deux en vingt ans (de 30 % à 15 % des actifs), soit un niveau désormais inférieur à celui de leurs homologues travaillant en France (16 %).

Des transfrontaliers moins nombreux et de plus en plus âgés vers l'Allemagne

De fortes concentrations d'emplois vers la Sarre et le long de la frontière nord avec le Bade-Wurtemberg

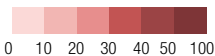
Actifs frontaliers déclarant travailler en Allemagne

Actifs enregistrés en nombre *

Au lieu de résidence	Au lieu de travail
5 à 100	
100 à 500	
500 à 2 000	
2 000 à 9 000	

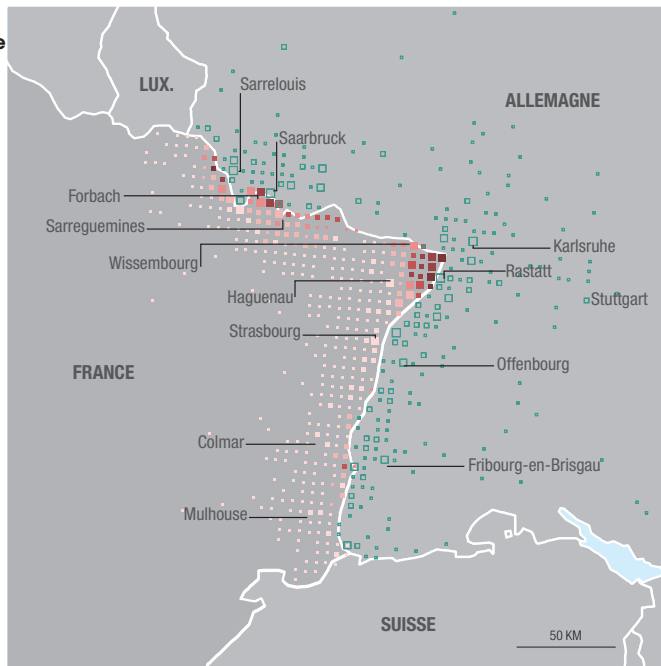
Part des actifs frontaliers déclarant travailler en Allemagne

En % des actifs occupés par carreau *



* Les données, d'abord observées à l'échelon des communes françaises, et des unités administratives locales (LAU2) pour les pays frontaliers, ont été ventilées par carreau de 5 km de côté. Ce carroyage permet de s'affranchir des maillages statistico-administratifs qui présentent des tailles différentes de part et d'autre de la frontière. Il facilite ainsi la comparaison tout en offrant une représentation plus fine du phénomène étudié.

SOURCES : INSEE RP 2013 ; FOND CARTO LAU2 ; ICI UNIVERSITÉ DE GENÈVE POUR LES LIMITES ADMINISTRATIVES • RÉALISATION : CGET - DST - CELLULE CARTO, 2017



En 1990, l'Allemagne était la deuxième destination des transfrontaliers français, avec 40 000 actifs accueillis. La croissance de ce flux dans les années 1990 laissait présager qu'elle garderait cette place. Mais ce pays est devenu moins attractif au début des années 2000 et le nombre d'actifs s'y rendant pour travailler a commencé à diminuer, pour arriver en 2013 un peu au-dessus de son niveau de 1990.

Plusieurs bassins d'emploi allemands restent néanmoins attractifs, comme l'ensemble Sarre-Moselle où les pôles de Sarrelouis et Saarbrück attirent nombre de frontaliers de Creutzwald à Sarreguemines, en passant par Forbach. C'est aussi le cas, plus à l'Est, des pôles d'emploi de Rastatt, Karlsruhe, ou Landau²¹ dont dépendent les communes autour de Wissembourg et, plus près de la frontière allemande, celles de Seltz à Lauterbourg (la part de transfrontaliers y est souvent supérieure à 30 % de l'ensemble des actifs de chaque commune). Enfin, en remontant le Rhin vers Strasbourg et au-delà, les travailleurs transfrontaliers sont encore très nombreux, mais l'économie globalement moins

dépendante des villes allemandes d'Offenburg ou de Fribourg-en-Brisgau.

Parmi les actifs se déplaçant vers l'Allemagne, on observe une forte proportion d'ouvriers (49 %), travaillant dans les nombreuses entreprises de taille moyenne qui forment le tissu industriel outre-Rhin. Cette part a toutefois nettement diminué depuis 1990 (75 % d'ouvriers) au bénéfice de celle des cadres, des professions intermédiaires, mais aussi des employés : la part du secteur tertiaire a donc progressé, passant de 27 % en 1990 à 45 %, mais reste dans une proportion nettement inférieure à celle du tertiaire au sein des actifs frontaliers travaillant en France (75 % travaillent dans le tertiaire).

Les frontaliers travaillant en Allemagne sont marqués par un très fort vieillissement : la part des moins de 30 ans est passée de 32 % en 1990 à 8 % en 2013, bien en deçà de celle des actifs frontaliers ayant une activité en France (19 %). L'évolution est encore plus notable pour les plus de 50 ans : alors qu'en 1990 ils ne ...

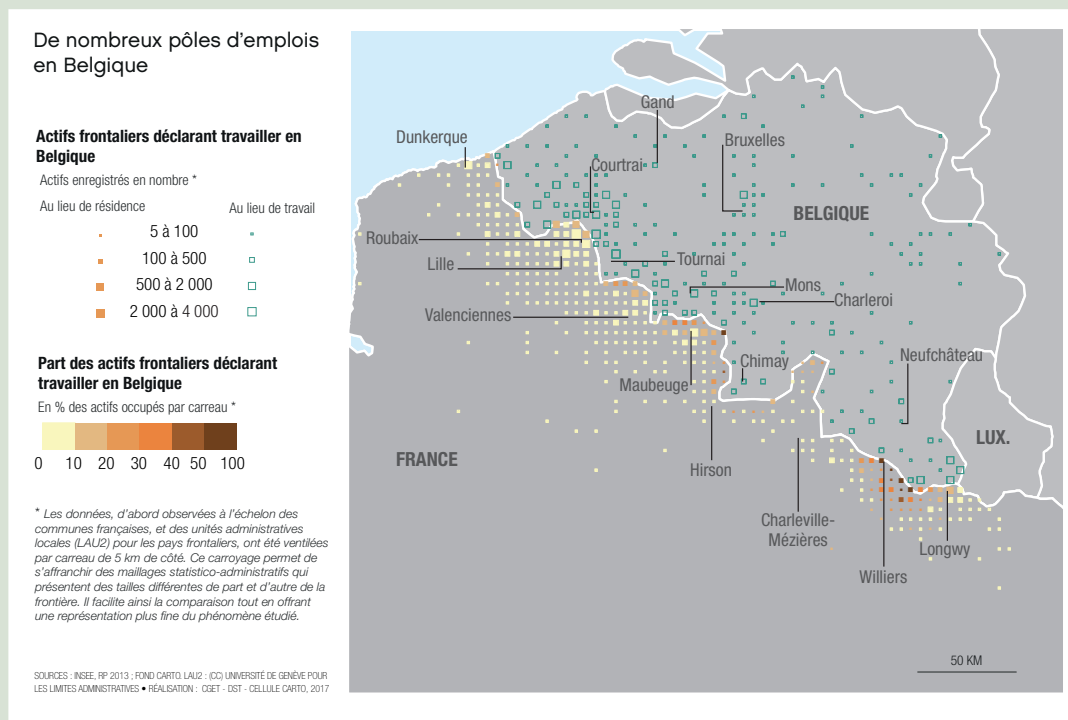
... représentaient que 8 % des actifs travaillant en Allemagne, ils comptent désormais pour plus d'un tiers du contingent.

La diminution du nombre de frontaliers travaillant en Allemagne et leur vieillissement traduisent un non-renouvellement des travailleurs allant vers ce pays, sans doute lié à une mutation de la demande des entreprises allemandes et des conditions de travail auxquelles les qualifications des actifs français ne sont pas en mesure de répondre.

Note

21. Toutes ces communes sont d'ailleurs intégrées dans la gouvernance de l'Eurodistrict de Pamina.

Plus de jeunes et d'ouvriers vers la Belgique



Bonne dernière en 1990 des cinq destinations étudiées, avec seulement 10 000 travailleurs accueillis, la Belgique a su depuis attirer de nombreux actifs résidant en France. Leur nombre a quadruplé en vingt ans, la Belgique passant en 4^e position, devant Monaco, au début des années 2000.

La majeure partie de ces actifs venant de France résident le long de la moitié nord de la frontière, de Maubeuge à Dunkerque, et travaillent dans un espace continu de Courtrai à Charleroi, sans oublier Bruxelles.

En comparaison des cohortes d'actifs se rendant vers d'autres pays, ils semblent avoir mieux résisté au phénomène de vieillissement constaté entre 1990 et 2013. Ils constituent en 2013 le contingent le plus jeune avec 53 % de moins de 30 ans, un taux supérieur à celui de la population active frontalière côté français (45 %).

Le profil professionnel de ces actifs se caractérise par la présence d'une majorité

d'ouvriers, en 1990 (66 %) comme en 2013 (53 %), bien qu'en recul de 13 points. Ce recul témoigne d'une lente mutation des emplois : au bénéfice des cadres (+ 2 points) et surtout des professions intermédiaires (+ 9 points). De fait, le secteur tertiaire a gagné beaucoup de terrain depuis 1990 (+ 22 points).

Malgré une bande transfrontalière très urbanisée, qui aurait pu favoriser la présence de transports en commun, la voiture reste le moyen privilégié de déplacement (96 % des déplacements, contre 77 % en France).

Des actifs du tertiaire aux déplacements multimodaux vers Monaco

Forte polarisation de Monaco sur le pays niçois

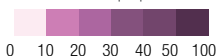
Actifs frontaliers déclarant travailler à Monaco

Actifs enregistrés en nombre *



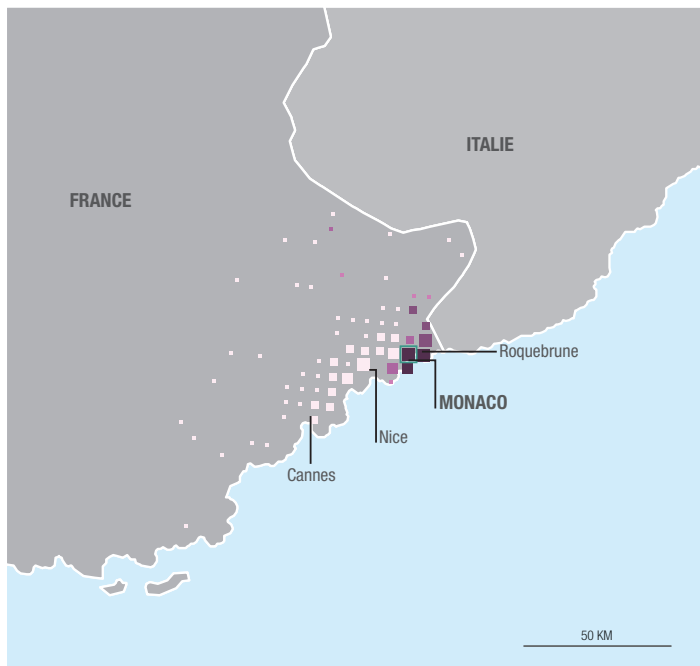
Part des actifs frontaliers déclarant travailler à Monaco

En % des actifs occupés par carreau *



* Les données, d'abord observées à l'échelon des communes françaises, et des unités administratives locales (LAU2) pour les pays frontaliers, ont été ventilées par carreau de 5 km de côté. Ce carroyage permet de s'affranchir des maillages statistico-administratifs qui présentent des tailles différentes de part et d'autre de la frontière. Il facilite ainsi la comparaison tout en offrant une représentation plus fine du phénomène étudié.

SOURCES : INSEE, RP 2013 ; FOND CARTO LAU2 ; (C) UNIVERSITÉ DE GENÈVE POUR LES LIMITES ADMINISTRATIVES • RÉALISATION : CGET - DST - CELLULE CARTO, 2017



En constante augmentation, le nombre d'actifs résidant en France qui travaillent dans la principauté de Monaco a presque doublé en vingt-trois ans, passant de 15 000 en 1990 à 27 000 en 2013.

Ils interviennent essentiellement dans le tertiaire (82 %), Monaco étant la destination privilégiée pour ce secteur d'activité. Cette part reste, cependant, inférieure à celle des actifs du tertiaire restant travailler en France. On trouve, certes, plus de cadres (+ 4 points) et de professions intermédiaires (+ 2 points) à destination de la principauté, mais aussi plus d'ouvriers (+ 4 points) que dans les Alpes maritimes, côté français.

Historiquement très intégrée au tissu économique français, l'offre en matière d'infrastructures et de services de transport permet de bien desservir Monaco. C'est d'ailleurs sur cette frontière que l'on relève la part la plus faible des déplacements domicile-travail réalisés en voiture. En 2013, seuls 46 % des travailleurs transfrontaliers qui se

rendent à Monaco y ont recours. Ils n'étaient déjà que 53 % en 1999. Devenu plus fréquent, le passage de la frontière en transport en commun a vu sa part presque doubler sur cette même période (15 % d'actifs en 1999, 26 % en 2013). L'augmentation des trajets effectués en deux-roues (13 % en 1999 contre 21 % en 2013) a également contribué à faire régresser l'importance de la voiture dans les déplacements vers Monaco, une tendance notamment due à la congestion des axes routiers sur le littoral.

BIBLIOGRAPHIE

- Commission européenne : « DG Employment and Social Affairs, Scientific Report on the Mobility of Cross-Border Workers within the EU-27/EEA/EFTA Countries », 2009.
- Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen : « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne », septembre 2017.
- Communication de la Commission européenne : « Surmonter les obstacles dans les régions frontalières, rapport de synthèse sur la consultation publique en ligne », 2015.
- Décoville A., Durand F., Sohn C., Walther O. : « Comparing cross-border metropolitan integration in Europe : towards a functional typology », *Journal of Borderlands Studies*, 2013.
- Denert O., Rubio J., Ayrat D. : « L'observation des espaces transfrontaliers », *Les Cahiers de La MOT*, 2014.
- De Ruffray S., Hamez G., Meddahi D., Moron E., Smits F. : « La comparaison des territoires transfrontaliers à l'échelle nationale – Vers une typologie fondée sur les logiques d'intégration », DIACT, 2008.
- Durand F., « Theoretical Framework of the Cross-border Space Production – The Case of the Eurometropolis Lille–Kortrijk–Tournai », *Journal of Borderlands Studies*, 2015.
- Rapport du groupe d'experts sur les solutions innovantes aux obstacles à la coopération transfrontalière, 2017.
- Guérois M., Ysebaert R., Viry M. : « Typologie socio-économique des régions frontalières de l'Union européenne (2000-2012) », UMS RIATE, 2016.
- Hamez G. : « Vers un modèle multiscalair des territoires frontaliers intérieurs à l'Union européenne », *Belgeo*, 2013.
- Rapport du groupe d'experts sur les solutions innovantes aux obstacles à la coopération transfrontalière, 2017.

RESSOURCES INTERNET DES CONTRIBUTEURS PARTENAIRES

- La Mission opérationnelle transfrontalière : <http://www.espaces-transfrontaliers.org>
- L'UMS RIATE : <http://riate.cnrs.fr>

L'Observatoire des territoires est à la disposition des acteurs de l'aménagement, des élus et des citoyens, pour leur permettre de comprendre nos territoires et de construire leur développement.

L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES A ÉTÉ CRÉÉ PAR DÉCRET ET PLACÉ AUPRÈS DU MINISTRE EN CHARGE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN 2004 ; SON EXISTENCE A ÉTÉ RENOUVELÉE EN 2011 POUR UNE DURÉE DE SIX ANS

SES MISSIONS

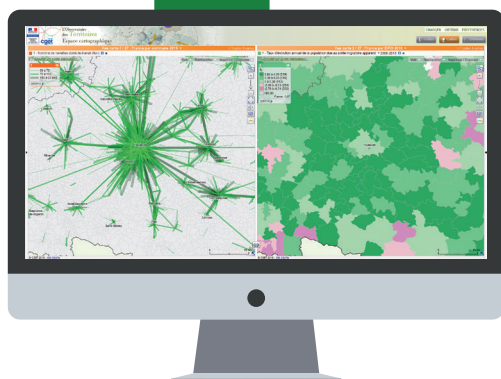
Animé par le Commissariat général à l'égalité des territoires, il est chargé de **rassembler**, d'**analyser** et de **diffuser** les **études** et les **données** relatives aux dynamiques et aux disparités territoriales, ainsi qu'aux politiques menées dans le champ de l'aménagement et du développement des territoires.

C'est un **lieu d'échange** d'expériences, d'harmonisation des méthodes et de mutualisation des connaissances entre l'**État** et les **collectivités territoriales**.

LE SITE DE L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES, UN OUTIL D'INGÉNIERIE TERRITORIALE

Un site **ouvert** à tous et **accessible sur tablette**, qui met à la disposition du public des analyses et des informations sur les **dynamiques territoriales** et les **politiques d'aménagement** du territoire.

Grâce à son outil de **cartographie interactive**, le site permet à l'utilisateur de réaliser en quelques clics ses propres cartes à partir d'indicateurs territorialisés.



→ **OBSERVATOIRE-DES-TERRITOIRES.GOUV.FR**



UNE ORGANISATION EN RÉSEAU

Son conseil d'orientation se réunit sous la **présidence du ministre en charge de l'Aménagement du territoire**, ou du Commissaire général à l'égalité des territoires. Le conseil d'orientation est composé de :

- **22 membres** de droit représentant les administrations, le Parlement, les associations d'élus des collectivités territoriales, la société civile et les agences d'urbanisme
- **5 experts universitaires** nommés pour trois ans renouvelables

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'animation de l'Observatoire est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée de **géographes** et de **statisticiens analystes spatiaux**, au sein du Commissariat général à l'égalité des territoires (direction des Stratégies territoriales, sous-direction de l'Observation et des Analyses statistiques, bureau de l'Observation des territoires).

NOUS CONTACTER

observatoire@cget.gouv.fr

RESTEZ INFORMÉS !

Abonnez-vous à **Info Obs**, la lettre de l'Observatoire

EN 2017, LE SITE DE L'OBSERVATOIRE SE CONNECTE À D'AUTRES PLATEFORMES D'OBSERVATION TERRITORIALE POUR ENRICHIR SON OFFRE DE DONNÉES ET PARTAGER SON EXPERTISE EN MATIÈRE D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE !

RÉALISEZ VOS PROPRES CARTES !

- + Choisissez et cartographiez des indicateurs
- + Éditez en un clic des portraits de territoires à différentes échelles
- + Créez votre carte à partir de vos données
- + Sélectionnez un des 30 zonages disponibles
- + Zoomez sur votre territoire, comparez-le à d'autres (visualisez vos cartes en vis-à-vis)
- + Exportez votre carte ou des données
- + Sauvegardez et partagez votre travail



Une cartographie des zonages français liés à l'aménagement du territoire



500 indicateurs pour explorer les territoires à de nombreuses échelles



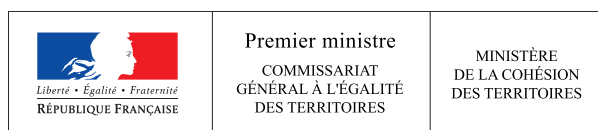
Une information synthétisée dans des kits d'indicateurs et des portraits de territoire



Des fiches d'analyse par thème et des rapports pour comprendre les grands enjeux territoriaux d'aujourd'hui

Créé en 2004 et animé par le Commissariat général à l'égalité des territoires, l'Observatoire des territoires met en réseau les organismes publics qui interviennent dans l'analyse des territoires, afin de mieux partager les connaissances disponibles dans ce domaine.

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est un service du Premier ministre qui est mis à disposition du ministère de la Cohésion des territoires.



RETROUVEZ-NOUS SUR

www.cget.gouv.fr

